

## 1000 CDD supplémentaires à Pôle Emploi sur 3 ans La CFE-CGC Métiers de l'Emploi signe valablement l'avenant à la CCN!

En juin dernier, la réforme de l'assurance chômage décidée par le gouvernement fut l'objet de nombreuses annonces concernant de nouveaux critères d'indemnisation des chômeurs, de nouvelles modalités d'accompagnement et aussi concernant les moyens de Pôle Emploi :

- **Gel de la baisse des effectifs** de Pôle emploi durant les 3 années à venir ;
- **Recrutement de 1000 agents supplémentaires** en CDD pour les 3 prochaines années afin de déployer la nouvelle offre de service et plus particulièrement celle destinée à traiter les « offres d'emploi à + 30 jours ».

Après 2 années consécutives de suppressions de postes, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a accueilli positivement ces informations, même si nous aurions préféré des recrutements en CDI.

**Nous savons combien ces effectifs supplémentaires étaient inespérés dans une période où chaque Projet de Loi de Finances est l'occasion de supprimer des postes dans les services publics. Le PLF 2020 n'y échappe encore pas, mais Pôle Emploi OUI.**

Néanmoins ce **recrutement de 1000 CDD supplémentaires**, nous a mis dans l'obligation de réviser la CCN de Pôle Emploi pour que cette opportunité ne devienne pas un fardeau.

Car une fois les 1000 CDD recrutés, si nous n'avions pas modifié la CCN, **nous risquons de ne plus pouvoir recruter d'agents en CDD de remplacement pour les absences temporaires** (la maladie par exemple). Les équipes de travail auraient été en difficulté et auraient vu leurs charges de travail exploser du fait de l'impossibilité de remplacer ces absences de courte durée.

Un avenant à la CCN a donc été signé valablement par la CFE-CGC Métiers de l'Emploi permettant le recrutement de ces 1000 CDD sans bloquer les remplacements temporaires.

### Les changements

- Le nouveau plafond de CDD sera de 4% et ne concernera que les CDD pour accroissement temporaire d'activité.
- Le délai de carence entre 2 CDD est supprimé.

Demain, en cas de besoin plus long, on pourra conserver la personne, éviter la vacance du poste et le report de la charge de travail sur les collectifs et surtout donner l'opportunité à l'agent en CDD de pouvoir augmenter ses chances d'obtenir un CDI.

### Le p'tit billet !

